



MAIRIE
de
MAGNY DANIGON 70200

Tél : 03.84.20.39.57
www.magny-danigon.fr

Ouverture au public:
Lundi ; jeudi de 08h30 à 12h00
Vendredi de 13h30 à 17h30

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2012

(Bulletin municipal N° 34)

Présents : MM. B. RICHARD ; J.R. FAUCONNIER ; J. ARTZNER ; D. DUPERRON ; J.F. COMBEMOREL ; J. MECHINAUD ; P. MENEGAIN.

Mme V. MATHIEU a donné pouvoir à M. D. DUPERRON

Absent excusé : M. B. POCHARD

Secrétaire de séance : M. J.F. COMBEMOREL

Le compte rendu de la dernière séance est accepté et signé.

1. **Modification des statuts du syndicat du gymnase du collège de CHAMPAGNEY**

Le Maire explique qu'il est formé entre les communes de CHAMPAGNEY, CLAIREGOUTTE, ECHAVANNE, FRAHIER ET CHATEBIER, FREDERIC-FONTAINE, PLANCHER BAS, PLANCHER LES MINES, RONCHAMP et MAGNY DANIGON un syndicat intercommunal qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal du Gymnase du Collège de CHAMPAGNEY (délibération du syndicat du 13/12/2011).

Le Syndicat a pour objet la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien du gymnase du collège de CHAMPAGNEY. Le syndicat est fixé à CHAMPAGNEY et institué pour une durée illimitée. Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires. Un président et de deux vice-présidents sont nommés. La contribution des communes aux dépenses est déterminée au prorata de la population de chaque commune et selon un forfait par habitant établi chaque année par le syndicat.

L'exposé entendu et à l'unanimité, le **Conseil Municipal prend la délibération nécessaire approuvant la modification des statuts.**

2. Amortissement frais d'études

Sur le budget du service de l'eau, il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement des études engagées. Après débat et à l'unanimité, **le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement à 5 ans**. La délibération est prise.

3. Pôle Educatif MAGNY DANIGON / LA COTE

Le Maire rappelle que lors de notre réunion du 24 février et afin de lancer l'étude de création d'un pôle éducatif, un syndicat à vocation unique (S.I.V.U) est créé entre les deux communes. Conformément à la proposition de statuts de ce syndicat, des délégués doivent être nommés - **2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant par commune** -

L'exposé entendu, après débat, sont nommés à ce syndicat ;

- **délégués titulaires : J.R. FAUCONNIER / P. MENEGAIN**
- **délégué suppléant : B. RICHARD**

A l'unanimité, la délibération est prise. Il est nécessaire de réfléchir à la dénomination de ce syndicat : une proposition est faite - **S.I.V.U. des Amis de l'Ecole** -

4. Questions diverses

● Afin de pouvoir valider le blason de la Commune, le Conseil Municipal annule et remplace la délibération prise le 23 décembre 2010 et adopte officiellement la version dont le blasonnement suit :

« D'or à la fasce de gueules surmontée d'un sanglier courant de sable.

Ecu timbré d'une couronne murale à trois tours d'or, ajourées de gueules.

A la pointe de l'écu est appendue la Croix de Guerre 1939-1945 avec étoile de bronze. »

A l'unanimité, la délibération est prise.

- Sur proposition, après en avoir délibéré et à la majorité (4 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions), avec la voix prépondérante du Maire, **le Conseil Municipal décide d'acquérir l'alambic de la Commune de ROYE et fixe le prix d'achat à 2 000 €.**

- Pour le remplacement d'un compteur d'eau gelé, **le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, fixe le tarif à 85 €** - fourniture et pose du compteur par l'employé communal -

- En information, la Commune de MAGNY DANIGON cherche à valoriser le site du Puits Arthur dont une partie est propriété communale. Après renseignements, M. J.R. FAUCONNIER a sollicité et rencontré le bureau d'études Sciences Environnement afin d'évoquer la possibilité de réaliser une étude de faisabilité pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur ce site.

Considérant que la Commune ne sera pas sollicitée financièrement, ni pour cette étude, ni pour la réalisation du projet le cas échéant ; que le projet se situe sur des terrains correspondants à une friche industrielle sans vocation actuellement ; que le projet s'inscrit dans un cadre réglementaire visant à promouvoir le développement de ce type d'énergies renouvelables ; que la réalisation du projet sera bénéfique pour les recettes communales par la location des terrains (2 500 €/ha et par an) et par les retombées liées aux taxes et que toutes les précautions devront être prises afin de prendre en compte l'environnement , le paysage, le patrimoine local.

Environ deux ans d'études seront nécessaires à la réalisation de ce projet. Le bail qui pourra alors être conclu se fera sur 20 ans.

Le Conseil Municipal est favorable à la proposition faite mais se déterminera lors d'une prochaine séance.

- A la majorité, par 5 voix pour et 3 abstentions, **le Conseil Municipal attribue une subvention de 30 € à l'Association des Croix de Guerre...**Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2012.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Avril 2012

(Bulletin municipal N° 35)

Présents : MM. B. RICHARD ; J.R. FAUCONNIER ; D. DUPERRON ; J.F. COMBEMOREL ; J. MECHINAUD ; P. MENEGAIN.

Mme J. ARTZNER a donné pouvoir à M. D. DUPERRON

M. B. POCHARD a donné pouvoir à M. J.F. COMBEMOREL

Absent excusé : Mme V. MATHIEU

Secrétaire de séance : M. J.R. FAUCONNIER

1. Vote du compte de gestion 2011

Le Maire propose au Conseil Municipal le compte de gestion établi par M. D. BANDELIER, Comptable du Trésor.

• Commune :

Fonctionnement : D = 435 551,32 € ; R = 517 610,89 € → **excédent = 82 059,57 €**

Investissement : D = 482 488,71 € ; R = 436 556,79 € → **déficit = - 45 931,92 €**

• Service Eau :

Exploitation: D = 33 896,68 € ; R = 57 002,33 € → **excédent = 23 105,65 €**

Investissement : D = 18 056,29 € ; R = 81 790,54 € → **excédent = 63 734,25 €**

• C.C.A.S. :

Fonctionnement : D = 1 340,34 € ; R = 1700,54 € → **excédent = 360,20 €**

Après avoir vérifié que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à notre comptabilité administrative, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2011.**

2. Vote du compte administratif 2011

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. J. MECHINAUD, délibérant sur le compte administratif de M. B. RICHARD, Maire, constatant les résultats suivants

- **Commune** :

- **Section de Fonctionnement** :

Dépenses = 435 551,32 € ; Recettes = 517 610,89 € → **Excédent de 82 059,57 €**

- **Section d'investissement** :

Dépenses = 482 488,71€ ; Recettes = 436 556,79 € → **Déficit de 45 931,92 €**

- **Service Eau** :

- **Section d'exploitation** :

Dépenses = 33 896,68 € ; Recettes = 57 002,33 € → **Excédent = 23 105,65 €**

- **Section d'investissement** :

Dépenses = 18 056,29 € ; Recettes = 81 790,54 € → **Excédent = 63 734,25 €**

- **C.C.A.S.** :

- **Section de Fonctionnement** :

Dépenses = 1 340,34 € ; Recettes = 1700,54 € → **Excédent de 360,20 €**

Approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2011.

3. Affectation des résultats 2011

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat, constatant les résultats énoncés ci-dessus et tenant compte des restes à réaliser, **décide d'affecter les résultats des sections de fonctionnement comme suit :**

- **Commune :**

→ décide de reprendre le résultat au Budget Primitif 2012

- **Service des Eaux :**

→ 18 333,75 € au financement de la section d'investissement

→ 4 771,94 € au financement de la section d'exploitation

- **C.C.A.S. :**

→ décide de reprendre le résultat au Budget Primitif 2012

A l'unanimité, les délibérations sont prises.

4. Vote des taux d'imposition 2012

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de l'exercice 2012. Il précise que les bases ont sensiblement augmentées et que les taux proposés sont identiques à ceux de 2011.

Taxes	Bases 2011	Bases prév.2012	Taux	Produit attendu
T.H.	384370	395100	4,06	16 041,00 €
F.B.	246263	252000	10,34%	26 057,00 €
T.F.N.B.	10775	10900	56,54%	6 163,00 €

Le produit fiscal attendu s'élève à 48 261 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend la délibération nécessaire.

5. Vote des subventions 2012

Compte	Désignation	Montant
C/657362	C.C.A.S.	1 600,00 €
C/65748	ADAPEI	30,00 €
	ASS.CROIX DE GUERRE	30,00 €
	ASS. MEDAILLES MILITAIRES	15,00 €
	CHORALE L'ESPERANCE	75,00 €
	COLL. STE ANNE/ST JOSEPH	23,00 €
	COLL. A. JACQUARD	23,00 €
	COMITE FLEURISSEMENT	75,00 €
	COOPERATIVE SCOLAIRE M.D.	700,00 €
	DDEN CHAMPAGNEY	30,00 €
	FASSAD	30,00 €
	FOOT C./M.D.	250,00 €
	FRATERNITE -ABSTINENCE	75,00 €
	HARMONIE RONCHAMPOISE	75,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	30,00 €	
LYCEE LUXEMBOURG	23,00 €	
MAISON FAMILIALE MONTBOZON	23,00 €	
RESTOS DU COEUR	30,00 €	
RUGBY OVALIE LURON	30,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	75,00 €	
	1 642,00 €	

6. Vote du Budget Primitif 2012

Le Maire présente le budget primitif 2012

• Commune :

Section de fonctionnement - dépenses = recettes = 325 450.00 €

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	118 786.00 €	70 - Produit des services	115 091.00 €
012 - Charges de personnel	70 590.00 €	73 - Impôts et taxes	56 834.00 €
65 - Autres charges	55 942.00 €	74 - Dotations et participat°	61 463.00 €
66 - Charges financières	14 775.00 €	75 - Autres produits	10 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	5 834,00 €	76 - Produits financiers	3 .00 €
023 - Virement sect° inv.	59 523,00 €	002 - Résultat reporté	82 059.00 €
	325 450.00 €		325 450.00€

Section d'investissement - dépenses = recettes = 140 303.00 €

Dépenses		Recettes	
16 - Rembourst d'emprunts	18 508.00 €	13 - Fonds de concours	3 333.00 €
23 - Opérat° équipt + reports	75 863.00 €	10 - Dotations	12 447.00 €
001 - Résultat reporté	45 932.00 €	021 -Virt sect° Fonct.	59 523.00 €
		024 - Prod. cessions + report	65 000.00 €
	140 303,00 €		140 303.00 €

• Service des Eaux :

Section d'exploitation - dépenses = recettes = 47 318.00 €

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	15 829.00 €	70 - Vente- produit	29 000.00 €
014 - Atténuation de produits	10 000.00 €	042 - Opérat°d'ordre entre sect°	13 547.00 €
66 - Charges financières	4 035.00 €	002 - Résultat reporté	4 771.00 €
042 - Opérat°d'ordre entre sect°	17 454.00 €		
	47 318.00 €		47 318.00 €

Section d'investissement - dépenses = recettes = 106 082.00 €

Dépenses		Recettes	
16 - Remboursement d'emprunts	3 350.00 €	10 - Dotations	6 561.00 €
23 - Opérat°équipement + report	88 200.00 €	1068 - Réserves	18 333.00 €
020 - Dépenses imprévues	985.00 €	001 - Résultat reporté	63 734.00 €
040 - Opérat°d'ordre entre sect°	13 547.00 €	040 - Opérat°d'ordre entre sect°	17 454.00 €
	106 082.00 €		106 082.00 €

• **C.C.A.S.** :

Section de fonctionnement - **dépenses = recettes = 1 960.00 €**

Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général 1 960.00 €	002 - Résultat reporté 360.00 €
	74 - Dotat ^o et participat ^o 1 600.00 €
1 960.00 €	1 960.00 €

Le budget, tel que présenté est adopté par le Conseil Municipal :

- budget communal - **à la majorité, par 6 voix pour et 3 contre** - Certains conseillers refusent certaines opérations qui sont inscrites sur le B.P. et proposées par le Maire : « Eglise, Chemin piétons ; Mur de soutènement » Rigueur budgétaire oblige ! Pour eux, il serait préférable de conserver les fonds disponibles sur l'opération « Assainissement Général » du Service de l'Eau. Toutefois, le Maire précise que la rénovation intérieure de l'église ne sera réalisée que si nous obtenons les subventions sollicitées (*DETR, fonds parlementaires et dons*) et rappelle que les crédits prévus sur le budget du service de l'eau ne peuvent être utilisés que par le service, par contre lorsque des crédits sont disponibles dans le budget communal, un virement de crédit peut être fait sur le service de l'eau. La réciprocité ne peut être faite !
- budget du Service de l'Eau et du C.C.A.S - **à l'unanimité des membres présents.**

7. QUESTIONS DIVERSES

- Comme énoncé dans notre précédent bulletin et afin d'approuver le projet de centrale photovoltaïque sur le site du Puits Arthur, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation de cette étude de faisabilité, demande à être tenu informé des résultats de cette étude et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires, et en particulier la promesse de bail, afin de mener à bien les études, et permettre le cas échéant, le dépôt d'un permis de construire.** La délibération est prise.

- **Affouage 2012 :**

Les personnes intéressées par l'affouage peuvent venir s'inscrire au secrétariat de Mairie, les jours de permanence, **du lundi 21 mai 2012 au jeudi 31 mai 2012.**

La Municipalité